



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA
COORDINATION ET DE
L'APPUI TERRITORIALE

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Catherine BELLARD

Tél. 05.46.27.44.45
Fax. 05.46.27.46.16

catherine.bellard@charente-maritime.pref.gouv.fr

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION N° 2019-17- 12
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS NON DANGEREUX**

**Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de L'Ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement,

VU le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif à l'activité de transport par route, de déchets,

DELIVRE RÉCÉPISSÉ

à Monsieur DEMEOCQ Raymond, responsable de l'entreprise de Transports « SETRAP », située route d'Aytré Le Moulin BP 10035 - 17183 – Périgny Cédex de sa déclaration reçue le 28 janvier 2019 relative à son activité **de transport de déchets non dangereux , vers des installations de traitement conformes à la législation.**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98- 679 du 30 juillet 1998 relatif à l'activité de transport par route, de déchets non dangereux.

La validité du présent récépissé est de 5 ans

La Rochelle, le 29 janvier 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,


Catherine MALLET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

Secrétariat Général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par :
Madame Catherine BELLIARD

Tél. 0546274445
Fax. 05.46.27.46.16
catherine.belliard@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 29 janvier 2019

Monsieur,

Comme suite à votre déclaration reçue en Préfecture le 28 janvier 2019, établie conformément au code de l'environnement et notamment ses articles R.541-49 à R.541-54 relatifs à l'activité de transports de déchets non dangereux, ; j'ai l'honneur de vous faire parvenir le récépissé n° 2019/17/12 se rapportant à votre activité.

Je vous souhaite bonne réception du document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,

Catherine MALLET

M. Raymond DEMEOCQ
Route d'Aytré – Le Moulin BP10035

17183 – Périgny cédex